



ETUDIANT - refus admission master 1

Par **baptistemzr**, le **28/07/2016** à **15:48**

Bonjour,

Je suis étudiant, je viens de valider une licence dans le domaine de l'entraînement sportif (en juin 2016) à l'Université Rennes 2. Je souhaite poursuivre en Master 1 entraînement sportif à l'Université Paul Sabatier de Toulouse (ce master n'existe pas à Rennes).

Le 4 juillet 2016, le secrétariat de l'Université confirme la réception de mon dossier d'inscription complet. Un peu plus tard, je reçois une lettre du président de l'Université Paul Sabatier datée du 4 juillet 2016; celle-ci m'informant la non autorisation de mon inscription pour l'année universitaire 2016-2017 en Master 1 Entraînement et Optimisation de la Performance Sportive. La Commission Pédagogique de Validation des Acquis a émis un avis défavorable pour le motif suivant: « niveau insuffisant ».

Puis-je espérer l'annulation de la décision? si oui, quelle est la durée de la procédure sachant que les cours reprennent en septembre?

Voici les arguments que j'ai pu trouver: étant donné que je viens de validé une licence dans le domaine de l'entraînement sportif, selon l'article 5 de l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master je dispose des justification nécessaire pour « être inscrits dans les formations conduisant au diplôme de master ». De plus, selon l'article 11 de l'arrêté cité ci-dessus je cite « Lorsqu'une université est habilitée à délivrer le diplôme de master, l'accès de l'étudiant titulaire de la licence, dans le même domaine, est de droit pour les 60 premiers crédits européens. »